

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1892 à 1903

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17683

-0-

fiche n°168

24 décembre 1900 - Délibération relative à la dénomination des rues du village

Dénomination des rues du village

Le même jour

Monsieur le Président informe le Conseil municipal que, selon son désir, M. Godme - Haies, géomètre à Condi sur Marne, est chargé d'établir un plan de toutes les rues et maisons du village, en vue de lui donner une dénomination nouvelle et de les numérotés. Il prie ses collègues de vouloir bien dénommer les dites rues, après que le plan terminé, on pourra procéder à l'adjudication des baraques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que les rues du village porteront désormais les noms suivants :

1^{re} rue de Cours Imarnu, conservera son nom.
2^o Grand rue, s'appellera rue Gambetta jusqu'à la place

212

puis ensuite, rue d'Amboinay.

3^o La rue de Condi, conservera son nom.
4^o L'impasse de la Courmette conservera son nom.
5^o La rue de la Trille. Eglise s'appellera rue De Villévois - Amant.
6^o La rue de la Trille s'appellera Impasse Coteau.
7^o La rue de Ciepail, conservera son nom.
8^o Le Chemin de Condi s'appellera rue du XX^e siècle.
9^o La rue d'en Haut s'appellera rue Yvonnet.
10^o La rue des Merveaux d^o rue des postes.
11^o La rue de la Croix d^o rue Werlé.
12^o La rue du presbytère d^o rue Colbert.
13^o La rue d'Avenay d^o rue Jeanne d'Arc.
14^o La rue du chemin de bauxières s'appellera dans la première partie rue d'Avenay et dans la seconde, rue de Madagascar.
15^o La rue Espagnol s'appellera rue Pasteur.
16^o La rue d'Amboinay s'appellera rue Félix Faure.
17^o La rue du Taubétin s'appellera rue du Dahomey.
18^o La rue du Gros de la Cour, s'appellera rue Ernest Aray.
19^o La rue traversière puis de M. Duraut s'appellera rue Pomme.
20^o d^o puis de M. Henry d^o rue de la Liberté.
21^o La rue contournant l'Eglise s'appellera Place de la Mairie.
22^o La place du marché s'appellera Place Carnot.
23^o La place puis de M. Auguste s'appellera Place Chanzy.
24^o La place puis de M. Guilleminet s'appellera Place Chiers.
25^o La place située au nord de la rue Espagnol s'appellera place de la République.
26^o La rue qui relie la place de la République à la place Chanzy s'appellera rue Victor - Hugo.
27^o L'impasse puis de M^{me} Fourcure s'appellera impasse Seneuere.
28^o La rue de Souvois conservera son nom.

De plus, des plaques rappelant la destination des monuments publics seront placées sur leurs frontons.

Fait

« Monsieur le Président informe le conseil municipal que, selon son désir, Monsieur Godmé-Haüs, géomètre à Condé-sur-Marne, est chargé d'établir un plan de toutes les rues et maisons du village, en vue de leur donner une dénomination nouvelle et de les numéroté.

Il prie ses collègues de vouloir bien dénommer lesdites rues, afin que, le plan terminé, on puisse procéder à l'adjudication des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les rues du village porteront désormais les noms suivants :

1° - La rue de Tours-sur-Marne conservera son nom

2° - La Grand'rue s'appellera rue Gambetta jusqu'à la place Thiers puis ensuite, rue d'Ambonnay

3° - La rue de Condé conservera son nom

4° - L'impasse de la Tournette conservera son nom

5° - La rue de la Vieille Eglise s'appellera la rue de Villebois Mareuil

6° - La ruellotte s'appellera Impasse Cocteau

7° - La rue de Trépail conservera son nom

8° - Le chemin de Condé s'appellera rue du Xx^e siècle

9° - La rue d'En-Haut s'appellera rue Yvonnet

10° - La rue des Mureaux s'appellera rue des Postes

11° - La rue de la Croix s'appellera rue Werlé

12° - La rue du Presbytère s'appellera rue Colbert

13° - La rue d'Avenay s'appellera rue Jeanne d'Arc

14° - La rue du Chemin de Tauxières s'appellera dans sa première partie rue d'Avenay et dans la seconde, rue de Madagascar

15° - La rue Lépagnol s'appellera rue Pasteur

16° - La rue d'Ambonnay s'appellera rue Félix Faure

17° - La rue du Vaubétin s'appellera rue du Dahomay

18° - La rue du Trou de la Cour s'appellera rue Ernest Irroy

19° - La rue traversière près de Monsieur Durant s'appellera rue Pommery

20° - La rue traversière près de Monsieur Houry s'appellera rue de la Liberté

21° - La rue contournant l'église s'appellera Place de la Mairie

22° - La Place du Marché s'appellera Place Carnot

23° - La place près de Monsieur Huguet s'appellera place Chanzy

24° - La place près de Monsieur Guillemette Laurent s'appellera place Thiers

25° - La place située au nord de la rue Lépagnol s'appellera place de la République

26° - La rue qui relie la place de la République à la place Chanzy s'appellera rue Victor Hugo

27° - L'impasse près de Madame Foureur s'appellera impasse Seneuze

28° - La rue de Louvois conservera son nom

De plus, des plaques rappelant la destination des monuments publics seront placées sur leurs frontons.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits »